

MAIRIE D'ARNIERES SUR ITON

Tél. : 02.32.39.95.15.

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 Juin 2019

Conseillers présents : MM. JORET, BENARD, COMONT, CHEVAUCHEE, HAUZAY, CHERON, DELHOMME, Mmes RAY-DEPIERRE, MOY, LE COROLLER,

Absents : Mme CHIAPPE pouvoir à F.Bénard
M. DEPIERRE pouvoir à C.Ray-Depierre
Mr VALLEE pouvoir à S.Delhomme
Mr JOUEN pouvoir à R.Chevauchée
Mme COLLEDANI-GALPIN

Absents non excusés : Mmes CUVELIER, DELAVIGNE., Mrs LE BOURHIS, MONNOT

EPN – COMPETENCE SANTE :

Une nouvelle compétence est proposée aux communes membres d'EPN, la compétence santé.

Elle comprend 3 volets :

- Actions de prévention et promotion de la santé (alimentation, alcool, tabac, sommeil, sexualité, dépistage des cancers...), dans le cadre d'un Contrat Local de Santé d'Agglomération avec l'Agence Régionale de Santé,
- Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels : communication pour promouvoir la qualité de vie sur le territoire (recherche lieux de stage, d'un logement, aide au paiement d'un loyer, aide au déménagement...),
- Actions de développement de l'économie locale en matière de santé : (soutien aux entreprises locales et pépinières d'entreprises répondant aux enjeux de santé du territoire).

Cette nouvelle compétence est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité à compter du 1^{er} Septembre 2019.

.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Suite au départ à la retraite au 31 décembre 2019 d'un agent affecté au service administratif, son remplacement s'impose. Le poste d'adjoint administratif est créé pour une durée hebdomadaire de 31 h 15 mns à compter du 1^{er} Octobre 2019, la personne recrutée sera en doublon jusqu'à la fin de l'année afin d'être formée. A la suite de quoi, ce poste sera supprimé.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre, accepte la création de ce poste.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX :

Comme chaque année, il faut revoir les tarifs communaux. Une augmentation, à hauteur de 2 % pour l'année scolaire 2019/2020 est décidée à l'unanimité :

• <u>Restaurant scolaire</u> :	Quotient familial < 700 €	:	2.45 €
	Quotient familial de 700 € à 1000 €	:	2.82 €
	Quotient familial > 1000 €	:	3.36 €
	Enfants hors commune	:	4.12 €
	Adultes	:	5.15 €
• <u>Etudes</u> :	QF < 700 €	:	0.78 €
	QF de 700 € à 1000 €	:	1.32 €
	QF > 1000 €	:	1.88 €
	Enfants hors commune	:	2.57 €

CENTRE BOURG - CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Mr le Maire explique qu'un projet d'étude peut être signé avec EAD pour l'aménagement du centre bourg pour la partie immobilière. EAD propose un marché.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à signer le contrat concernant les Prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'opération immobilière de l'aménagement du centre bourg. Le coût de ces prestations s'élève à 10 410 euros TTC.

CENTRE BOURG

Mr Joret informe que l'ancien propriétaire du bar refuse de faire les diagnostics pour la vente des murs et de régler une nouvelle facture. Ceux qu'il possède datent de l'achat de la propriété. Afin de ne pas retarder le projet, Mr Le Maire propose de régler les frais relatifs aux diagnostics.

Mr le maire a rencontré le Président de l'EPN, et lui a présenté le projet d'aménagement du centre bourg. Mr le Président de l'EPN propose de prendre en charge la voirie en étalant le projet sur 3 ans.

Après rencontre avec les techniciens, il s'avère que la commune s'oriente vers une convention avec EPN pour le traitement de la voirie, des parkings et la place de la Mairie.

Quant au projet immobilier, Mr Le Maire a rencontré Mr Hubert pour voir dans quelles conditions, on pourrait envisager un éco-quartier pour la partie urbanisation, pour qui l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à EAD.

AIDE EN FAVEUR DES COMMERCES DE PROXIMITE

Aujourd'hui, certains commerces de proximité sont installés sur notre commune et sont essentiels à la vie de notre village.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée afin de soutenir les commerces de proximité ; le Conseil Municipal partage ce diagnostic. Ce dispositif permet aux commerçants de percevoir une subvention calculée sur 50 % de la taxe foncière 2019 sur les propriétés bâties perçues par le département et acquittée par les commerces de proximité (subvention limitée à 1000 euros par commerce).

Validation du dispositif à l'unanimité.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Lors du vote du budget primitif 2019 une subvention a été votée au bénéfice de la coopérative scolaire de l'école de la commune pour un montant de 4 000.00 €. Mr le trésorier demande une délibération. Le conseil municipal a voté pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr Joret informe que la Préfecture nous a fait parvenir une lettre/circulaire portant sur le renouvellement des futurs conseils municipaux, et du conseil communautaire. La remise en cause de la composition du conseil communautaire n'est pas à l'ordre du jour car il y a déjà eu délibération lors de la fusion des 2 EPCI afin de se baser sur le droit commun. La composition de droit commun fixera à 124 le nombre de conseillers communautaires d'EPN en 2020 (contre 125 actuellement).

- Le compte-rendu du SIEGE du 18 mai 2019 est à disposition en mairie et est aussi affiché.

- Un responsable relations collectivités de SFR est venu en mairie afin d'exposer le dossier de développement de la fibre sur la commune. SFR demande un arrêté permanent pour ouverture de chambre et tirage de câble en aérien. Elle vérifie les supports (poteaux). La société ICART travaille sur ce chantier.

- P. Joret précise que FREE travaille également sur le déploiement de la fibre et la pose d'une chambre, rue Aristide Briand.

- R. Chevauchée informe que le sable pour l'aménagement du terrain de pétanque a été livré. Les élus ont décidé de l'aménager eux-mêmes le 10 Juillet, ils font appel aux bonnes volontés.

- T. Le Coroller expose que lors d'une activité vélo avec une classe de l'école élémentaire sur le terrain de basket, elle a dû enlever des bouts de verre.

D'autre part, elle explique qu'un arbre devrait être taillé route d'Evreux car celui-ci gêne la visibilité, Mr Comont répond qu'il s'agit d'une compétence de la DREAL. Il serait nécessaire également de prévoir l'entretien des abords du chemin Pottier.

- P. Joret informe que l'ouverture de la bretelle ne se fera pas avant le printemps 2021. Mr Bénard soumet l'idée de faire intervenir les médias.

- P. Joret rappelle que l'inauguration de l'ALSH a lieu samedi 29 juin à 11 h 00.

- A. Comont informe qu'un courrier a été envoyé au diocèse en 2017 afin de demander si une partie du terrain, auprès de la salle paroissiale, pouvait être mise à disposition de la commune afin de créer une place de parking handicapée. Un responsable du diocèse répond aujourd'hui que la salle paroissiale ainsi que le terrain seront à vendre prochainement.

- F. Bénard informe que « La Pommeraie » va être démolie.

- Mr Joret informe que les sondages du Pont de la Grosse Aulne auront lieu cet été.

- E. Hauzay informe qu'il y a eu un accident sur le pont Rue du Moulin, les côtés sont endommagés mais cela n'empêche pas le fonctionnement du vannage ni la circulation des véhicules.

- Mme Ray-Depierre signale qu'une propriété route d'Evreux est en friche, Mr Bénard lui répond qu'il a essayé de joindre les héritiers sans succès, elle suggère donc d'appeler le service des domaines qui est peut-être en charge de cette propriété.

- A. Comont signale un dépôt de déchets ménagers route d'Evreux, à proximité du container à verres.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 10 Septembre 2019.